



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 08 avril 2021

Ouverture de la séance à 19 heures par M. le Président

Mme Catherine BARRIER est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Décision du Président : information au conseil pour la décision n°02/2021 et n°03/2021

ADHESION DE LA COMMUNE D'ARCHES

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la demande d'adhésion de la commune d'Arches à la Communauté de communes Sumène-Artense.

INTEGRATION DU PERIMETRE DE CANDIDATURE DEPARTEMENTALE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la candidature du CD 15 pour porter le SPPEH.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES

M. Thierry FONTY rejoint la séance

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Président à signer cette charte.

LIEU DU PROCHAIN CONSEIL

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, choisit la commune de Lanobre comme prochain lieu du Conseil communautaire.

FONDS DE CONCOURS LOGEMENT COMMUNE DE SAIGNES, MODIFICATION DE LA DELIBERATION 20201210010 DU 10 DECEMBRE 2020

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, annule la délibération en date du 10 décembre, vote un nouveau fonds de concours de la Communauté de communes d'un montant de 1.407 € et

d'autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

RESTAURATION DES FOURS A PAIN – PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION LEADER

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'offre de l'entreprise GOUNY et Fils, valide le nouveau plan de financement prévisionnel, autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels et notamment le fond LEADER.

APPEL A PROJET BOIS ENERGIE DU CONSEIL REGIONAL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter les financeurs, de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME POUR LE PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter l'ADEME à hauteur de 35 000€, soit 70% d'une dépense subventionnable de 50 000€, mandate Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés de la commune d'Ydes, autorise le Président à signer la convention d'adhésion au programme, autorise le Président à solliciter les subventions, donne son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes.

ETUDE D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE EN SUMENE ARTENSE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet d'étude et le nouveau plan de financement, autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

REQUALIFICATION DU SITE DE VAL PHASE 2 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement.

AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE AVEC L'OFFICE DE TOURISME SUMENE-ARTENSE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention triennale avec l'office de tourisme.

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER SCENE MOBILE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de « *acquisition d'une scène mobile couverte tractable* » ; le budget prévisionnel, le plan de financement prévisionnel, autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

MISE EN ŒUVRE DU PPG DU CONTRAT TERRITORIAL SOURCES DE LA DORDOGNE SANCY ARTENSE – PROGRAMMATION 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le plan de financement des travaux 2021 (entretien et restauration de la ripisylve), autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ANIMATION DE L'ENTENTE AUZE SUMENE – PROGRAMMATION 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le plan de financement associé à la programmation 2021, autorise le président à solliciter l'ensemble des financeurs.

MISE A JOUR DU RATIO PROMUS/PROMOUVABLES CONCERNANT LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que le taux est fixé à 100 % pour tous les grades de la collectivité, autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

BUDGET ANNEXE SPANC – CREATION D'UN EMPLOI POUR UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de créer un poste d'Agent d'Assainissement non collectif, pour occuper les missions suivantes : reprise des contrôles d'assainissement individuels suite à l'évolution du service, de catégorie c, rémunéré par référence à l'indice majoré 332, à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2021 ; d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget annexe du SPANC, chapitre 012, article 6410.

COTISATIONS 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Stéphane BRIANT ne participe pas au vote) accepte les participations proposées :

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Office de tourisme de Sumène-Artense	140.000 €
Accès Santé Nord Cantal	15.000 €
CLIC du Haut Cantal	3.708 €
Mission locale Hautes Terres Nord-Ouest Cantal	12.688,50 €
France Active Auvergne	5.000 €
Initiative Cantal	2.537,70 €
Fédération Française cyclotourisme	500 €
Parc des Volcans d'Auvergne	500 €
CAUE	676,72 €

TARIFS APPLICABLES AU 1ER MAI 2021 : REPAS A DOMICILE PRESTATIONS DE SERVICES TECHNIQUES, SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs 2020.

TAUX DE LA TEOM 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour 2021 le taux de TEOM suivant :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	9,80 %
---	--------

TAUX DE FISCALITES 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour 2021 les taux de fiscalité suivant :

Cotisation Foncière Entreprises	37,51 %
Taxe Foncière Bâti	6,10 %
Taxe Foncière Non Bâti	34,37 %

BUDGET PRIMITIF CCSA 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :	7.810.100,47 €
Section d'investissement :	3.295.424,32 €

BUDGET PRIMITIF DES OM 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :	983.089,68 €
Section d'investissement :	464.611,85 €

BUDGET PRIMITIF 2021 SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :	48.992,62 €
-----------------------------	-------------

BUDGET PRIMITIF 2021 ZA INTERCOMMUNALE A YDES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :	497.544,33 €
Section d'investissement :	480.544,33 €

BUDGET PRIMITIF 2021 ZA DU PEAGE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :	70.000 €
Section d'investissement :	42.347,74 €

BUDGET PRIMITIF 2021 ZA LARNIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :	56.000 €
Section d'investissement :	32.707,96 €

BUDGET PRIMITIF 2021 ZA YDES NORD

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :	199.858 €
Section d'investissement :	183.858,88 €

MOTION POUR L'UPY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote la motion qui s'oppose à la fermeture de l'UPY.

MOTION ECOLE DE GRANGES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote la motion qui s'oppose à la fermeture d'une classe à l'école de Granges sur la commune de Lanobre.

La séance est levée à 23 heures 10